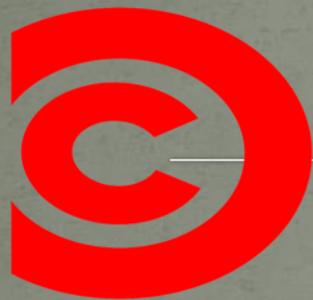


# Sport et éducation à la citoyenneté



ProSportConcept

*Formation aux métiers du sport*

**Qualiopi**   
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cours Loïc Pithioud

# QUELQUES DEFINITIONS

- un citoyen: membre d'un Etat considéré du point de vue de ses devoirs et de ses droits civils et politiques. (petit Larousse )
- c'est vivre dans une démocratie et participer à son maintien, pour le bonheur de tous (Métoudi et Volant L'Education physique et sportive éduque-t-elle à la citoyenneté ?, 2003,)

# ROLE DU CITOYEN DANS LA SOCIETE

- les citoyens n'ont aucun rôle obligatoire à jouer. En ce sens, le statut juridique de citoyen est un statut de liberté. Un citoyen peut choisir de participer (citoyen actif) ou non (citoyen passif) à la vie publique.
- un citoyen actif a un rôle essentiel à jouer, qui prend tout son sens avec l'exercice du droit de vote.
- les citoyens peuvent également, de façon quotidienne, jouer un rôle important dans la société. Adhérer à une association, un syndicat ou un parti politique
- l'attitude individuelle des citoyens est importante. Les comportements de civisme (politesse, respect des biens publics...)

# Les valeurs de la citoyenneté

- La civilité : attitude de respect, à la fois à l'égard des autres citoyens (ex : politesse), mais aussi à l'égard des bâtiments et lieux de l'espace public (ex : transports publics). C'est une reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux, au nom du respect de la dignité
- Le civisme : respecter et à faire respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi à avoir conscience de ses devoirs envers la société. C'est agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers.
- La solidarité : elle est importante, en effet, dès lors que les citoyens, dans une conception classique, ne sont pas de simples individus juxtaposés, mais un ensemble d'hommes et de femmes attachés à un projet commun. Elle correspond à une attitude d'ouverture aux autres qui illustre le principe républicain de fraternité. Dans ces conditions, la solidarité, qui consiste à venir en aide aux personnes (démuni, danger, malade etc...)

**Versant politique**

Des valeurs démocratiques  
Des valeurs de l'école  
Des droits et des devoirs  
Participer à la vie démocratique

**Versant social**

*Vouloir vivre ensemble.*  
*Savoir vivre ensemble*  
Respect des règles et des codes sociaux  
Echanger, construire ensemble, partager  
des valeurs des émotions, des projets.....

**Citoyenneté**

**Versant personnel**

*S'estimer se réaliser*  
Se construire soi parmi d'autres  
Vouloir apprendre

**Versant des savoirs**

*Apprendre*

- les valeurs, les droits et les devoirs qui fondent le vivre ensemble
- à prendre en compte les autres et à les respecter
- à construire des règles de conduites et des valeurs personnelles
- à agir en responsabilité
- à agir en autonomie
- à exercer son jugement
- à communiquer
- à comprendre le monde
- à s'inscrire dans une culture

# Le rôle des structures dans la formation du futur citoyen

- En fonction des âges, des objectifs différents.
- 3-6 ans:
  - Construire sa personnalité au sein de la communauté scolaire
    - Trouver ses repères et sa place
    - Apprendre à coopérer
    - Comprendre et s'appropriier les règles du groupe
  - Echanger et communiquer dans des situations diversifiées
    - Dialoguer avec des camarades, avec des adultes
    - Découvrir les usages de la communication réglée
    - Prendre sa place dans les discussions

- Les 6-9 ans :

- Continuer à construire sa personnalité au sein de la communauté
- Se construire comme sujet et comprendre sa place dans le groupe
- Dépasser l'horizon des structures

- Les 9-12 ans:

- - S'intégrer à l'Europe, découvrir la francophonie, s'ouvrir au monde
- - Etre citoyen dans sa commune
- - Etre citoyen en France
- - Participer pleinement à la vie de sa structure

# LE ROLE DES APS DANS LA FORMATION DU CITOYEN

- Petit historique du sport dans la société:

- 19ème siècle jusqu'à la 1<sup>ère</sup> GM. mis en application de l'éducation physique sur le terrain. Mais on ne parle pas d'éducation physique mais de gymnastique

- Un objectif médical
- Un objectif militaire
- Un objectif nationaliste
- l'école de Joinville en 1852 (AMOROS)

- Jusqu'à 1960

- Pas de nouvelles conceptions qui se mettent en place.
- Différentes méthodes existantes s'affrontent pour s'imposer à l'école.
- Après 1945, on va vers une éducation physique par le sport.
- Le terme d'éducation physique ne s'applique que pour l'école.

- Après 1960

- les enseignants d'éducation physique estiment que l'EPS n'a pas les mêmes finalités que le sport associatif.
- But « compétitif » peu à peu délaissé
- Passage d'une pratique sportive à éducative

# LES FONCTIONS DES APS

- 3 objectifs généraux:
  - développement des capacités et des ressources nécessaires aux conduites motrices.
  - acquisition des compétences et connaissances utiles pour mieux connaître son corps, le respecter et le garder en bonne santé
  - accès au patrimoine culturel que représentent les diverses activités physiques, sportives et artistiques, pratiques sociales de références.
- Plusieurs fonctions pour les APS, construire et à respecter des règles de différentes natures
  - Des règles institutionnelles, qui regroupent toutes les lois de la structure
  - Des règles groupales, liées aux contraintes matérielles et aux rôles sociaux des enfants dans l'activité (observation, arbitrage, etc.)
  - Des règles de méthodes, servant à réfléchir sur son action (ces règles sont applicables dans les autres disciplines)
  - Des règles d'apprentissage, qui portent sur la compréhension et le respect des consignes.
- Apprennent aux pratiquants à vivre en collectivité (par exemple respecter l'ordre de passage sur des ateliers, ne pas se moquer des autres, encourager ses camarades, s'entraider...) et à respecter les valeurs morales et sociales de l'activité (faire preuve d'esprit sportif).

# EXEMPLES D'ACTIVITES

- Conception et mise en œuvre d'un spectacle de danse (tout âge) :
  - 2 phases: une première de recherche et une deuxième de pratique
  - 1<sup>ère</sup> phase:
    - 1<sup>er</sup> temps: plusieurs extraits musicaux sont proposés au groupe (de styles différents). écouter une première fois (sans danser) puis de les analyser ensemble selon les questions suivantes :
      - Y'a-t-il un(e) ou plusieurs chanteurs (chanteuses) ?
      - Quels instruments entends-tu ?
      - Quel genre de musique est-ce ?
      - Que ressens-tu en écoutant ce morceau ?
      - Comment varie la musique au cours de l'extrait ? (intensité, vitesse, changement d'instruments, hauteur...)
      - Quelles sont les ressemblances et les différences entre les extraits ?
      - Comment pourrait-on se déplacer sur cette musique ?

- 2<sup>ème</sup> temps: créer des groupes homogènes entre eux et hétérogène en leur sein
  - émergence d'identité et de rôle au sein du groupe ( leader, suiveur, effacé...)
  - développement de l'interaction entre pratiquants
  - problèmes possibles, grosse affirmation d'un leader
  - remédiation: Dans un même groupe, chaque élève devra avoir trouvé un élément en rapport avec la musique et l'avoir fait réalisé par ses camarades
  - autres consignes: l'espace, le temps, la relation à l'autre, les parties du corps et les expressions du visage.
  - A la fin de chaque phase de recherche, les pratiquants montrent aux autres groupes ce qu'ils ont trouvé. On demande aux spectateurs de tenir un rôle d'observateur selon quelques critères précis.

## - 2<sup>ème</sup> phase

- proposition du morceau support
- analyse collective
- Choix des éléments dansés
- Alternance phase en groupe entier, petits groupes et individuelles
- Réalisation du spectacle final

- En quoi cette activité a-t-elle pu contribuer à la formation du futur citoyen ?

- Permettre à chacun de s'exprimer dans des groupes restreints à partir d'un même support.
- Tout le monde peut s'exprimer corporellement en faisant appel à son imaginaire sans regard extérieur ni jugement de valeur.
- Tout le monde peut s'exprimer corporellement en faisant appel à son imaginaire sans regard extérieur ni jugement de valeur.
- Le travail collectif en groupe affinitaire doit permettre à chaque pratiquant de se sentir à l'aise pour pouvoir s'exprimer et s'investir sans appréhension.
- Chacun avec son solo contribue à la construction de l'œuvre commune qu'est la chorégraphie.
- Chacun donne son avis et participe aux choix des espaces et des relations à créer. Dans la réalisation chaque danseur doit tenir compte des autres en se mettant à l'écoute pour établir une véritable communication.
- La présentation en groupe restreint et avec des critères précis d'observation supprime les jugements de valeur et oriente le regard.
- Toutes les prestations, aussi différentes soient elles, sont valorisées si les consignes de composition sont respectées.

# L'élaboration de règles en jeux collectifs

- Sans Ballon ( 3-9 ans)

- Jeu traditionnel de type epervier, rivières aux crocodiles etc.... Ici le loup et les agneaux
- une consigne simple, le loup doit manger les agneaux
- De quelle manière le loup mange-t-il les agneaux ?
- Que devient l'agneau qui se fait manger ? Plusieurs possibilités sont évoquées collectivement :
  - 1) l'agneau est éliminé du jeu
  - 2) l'agneau devient loup, prenant la place de l'ancien.
  - 3) l'agneau devient loup en compagnie de l'ancien.
  - 4) l'agneau est fait prisonnier par le loup et il peut être délivré par les autres agneaux.
- Test des différentes règles et amélioration collectives avec de nouvelles règles de complément.

# contribuer à la formation du futur citoyen ?

- Les pratiquants ont été amenés à prendre des responsabilités au niveau de la mise en place et du rangement du matériel et ont donc développé leur autonomie et leur sens du civisme.
- Les pratiquant ont été amenés à beaucoup discuter et échanger entre eux, ce qui suppose un développement des qualités d'écoute et de respect de la prise de parole des autres.
- Les pratiquant ont été amenés à prendre des décisions, ce qui développe l'esprit critique et amène à respecter les idées des autres, ainsi qu'à faire des concessions et à trouver des compromis.
- Les pratiquant ont été amenés à respecter des règles communes à tout le monde, ce qui contribue à son intégration dans la société.
- Les pratiquant ont été amenés à réfléchir sur leur pratique et à élaborer des stratégies de jeu dans le but de gagner la partie.
- Les pratiquant ont été amenés à coopérer, c'est-à-dire à élaborer des stratégies ensemble pour arriver à un même but, ce qui là encore contribue à l'apprentissage de la vie en communauté et de la prise en compte des autres.

# LES ROLES SOCIAUX

- En sport collectifs.

- principe de passe à dix avec un joueur but, 3 équipes.
- 2 équipes jouent, la troisième observe

Plusieurs rôles pour la 3<sup>ème</sup> équipe

- arbitre
- juges
- conseille
- observe/évalue

Cette séquence vise notamment à apprendre aux pratiquants à se responsabiliser et à coopérer dans le but de mettre en place une activité commune. Il s'agira ici d'aboutir au jeu du « joueur-but », pratiqué en autonomie complète par les pratiquants.

# Mise en place d'une éducation civique au service des APS

- Instauration avec le groupe des règles de vie de groupe.
  - peut se faire sous forme de débat avec émergence de règles de type ce que je peux faire, ce que je dois faire, ce que je ne dois pas faire
- Instauration règle de vie de l'espace de pratique
- Chartes de l'esprit sportif

- ARTICLE 1 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est d'abord et avant tout observer strictement tous les règlements ; c'est ne jamais chercher à commettre délibérément une faute.
- ARTICLE 2 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est respecter l'arbitre. Il a un rôle difficile et ingrat à jouer et mérite entièrement le respect de tous.
- ARTICLE 3 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est accepter toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité.
- ARTICLE 4 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.
- ARTICLE 5 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est accepter la victoire avec modestie et sans ridiculiser l'adversaire.
- ARTICLE 6 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est savoir reconnaître les bons coups et les bonnes performances de l'adversaire.
- ARTICLE 7 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est vouloir se mesurer à un opposant dans l'équité. C'est compter sur son seul talent et ses habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.
- ARTICLE 8 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est refuser de gagner par des moyens illégaux et par la tricherie.
- ARTICLE 9 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est pour l'arbitre bien connaître tous les règlements et les appliquer avec impartialité.
- ARTICLE 10 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est garder la maîtrise de soi en toutes circonstances ; c'est refuser que la violence physique ou verbale prenne le dessus sur nous.